

POHER COMMUNAUTE

Date de convocation : 21 septembre 2012
Date d'affichage 5 octobre 2012

Nombre de membres :
en exercice : 34
présents : 32
votants : 33

*L'an deux mille douze,
le 27 septembre à dix-huit heures trente*

le Conseil de Poher communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Carhaix en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC

Étaient présents Christian TROADEC, Daniel COTTEN, Roger LOSTANLEN, Olivier FAUCHEUX, Marie-Antoinette QUILLEROU, Jean-Yves LE PENNEC, Bernadette LARROQUE, Jean-Marc ANTOINE, Rémy L'HOPITAL, Hélène GUILLEMOT, Hélène JAFFRE, Henri SEZNEC, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Claude KERANGUYADER, Pierrot BELLEGUIC, Philippe NEDELLEC, Brigitte VALLEE, José LE CAROFF, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Samuel FEAT, Xavier BERTHOU, Michelle BOULC'H, Joël PINSEC, Jean-Claude LE GUELAFF, Eric LE LOUARN Erwan LE BIHAN, Marie-Hélène SALIOU, Jean GRANNEC, Viviane MOISAN, Christian LE ROUX

Secrétaire de séance : Henri SEZNEC

Absents : Cédric LE MOROUX

Procurations : Marie-Hélène LE BIHAN à José LE CAROFF

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – exonérations pour l'année fiscale 2013

Les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

Par délibération en date du 26 septembre 2001, le conseil communautaire a voté l'exonération totale de la TEOM en faveur des bâtiments artisanaux et commerciaux qui n'utilisent pas le service de collecte de la Communauté de Communes. Par délibération du 30 septembre 2010, il a par ailleurs décidé d'instituer la redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets (+de 1400 litres par semaine). Celle-ci se substitue à la TEOM perçue jusqu'en 2010 et s'ajoute à la redevance spéciale perçue auprès des administrations du territoire.

Il est proposé au conseil d'approuver l'exonération des locaux dont la liste suit pour l'année fiscale 2013:

Liste des entreprises assurant le ramassage des déchets ménagers par leurs propres moyens :

Communes	Entreprises	Références cadastrales	N°invariant
Carhaix	Mac Donald's-EURL KER DO-Rond Point du Poher	AL 373	333699
	TRAITEUR PAUL LE MANAC'H-ZAC de la Villeneuve	A1510	0337797H
	Centre LECLERC-Poher distribution-Route de Callac	AH154	332143
	Magasin LIDL-Route de Callac	AD482	333702
	DECATHLON-ZAC de la Villeneuve	A1373	332331
	HALLE O CHAUSSURES-SCI ANEJO-rue Salvador Allende	AH144	0337987 T
	CARHAIX POIDS LOURDS-ZAC de La Villeneuve	AL304	329608
	BOWGALI-BOWLING-Dépendances de Persivien	B17	337 787 337 788 337 789
	CMB PROLIANS-ZAC de La Villeneuve	A1515	337034
	MONSIEUR BRICOLAGE-SARL BRICO-Route de Rostrenen	B642	104901
	GEMO-SAS VETIR-Route de Rostrenen	AK79	298468 298492
Carhaix	LCL AGENCE CARHAIX, 23 place du Champ de Foire	AD258	106175
	POINT P-ZA de Pont Herbot-Rue Salvador Allende	AH 70	0298532

	EURL AHES SABLAGE-ZA St-Antoine	A1478	0335761 ^E 0335762A 0335763W
	SMV-ZA de Kervoasdoué	A817	109812
	JY CONCEPT, ZA Villeneuve	A1432	334591
	Société civile de Kerhenor-GUYOT Environnement-Lannouenec	E236	105170
Cléden-Poher	STERVINOUSCI Emeraude-Route de Carhaix-Chateaneuf	ZD190 ZV47 ZD194	028499 335106 324766
	Les Volailles du Poher-ZA de Kerhervé	ZH62	0286773V
Poullaouën	BERNARD Philippe-8 ter Voie romaine	XP237	0336621X
	SCI Du Fréau-LE COIDIC Jean-Marc	AB404	329654
Saint-Hernin	SA BATIROC-Société LA YOUNN-ZA de Parc Dinasquet	A1032	0315200C

Liste des entreprises soumises à la redevance spéciale

Communes	Entreprises	Références cadastrales	N°invariant
Carhaix	Bricomarché-5, rue Charles Le Goff	AR381	298491
	Pâtisseries gourmandes-ZA de Kervoasdoué	A1077	302157
		A1078	329178
	URCIL-ZAE de Pont Herbot	AH69	402012
	Exapaq-ZAC de la Villeneuve	A1523	337798
	Intermarché-SAS CARGIL-2, rue Charles Le Goff	AR381	298491
	Casino-SARL OUEST IMMO-Place du Champ de Foire	AD145	106395
			330825
	Distri Center-SAS CELTAT-2, route de la métairie neuve	C146	337804
	GIFI-SAS DISTRI PAIMPOL-Boulevard Jean Moulin	AN923	327311
COREFF-Place de la Gare	AH116	337790	
		337791	
		337792	
		337793	
		337794	
		337796	
Communes	Entreprises	Références cadastrales	N°invariant
Carhaix	Blanchisserie du Poher-ZAE de Kervoasdoué	AR371	333015
	Garage Peugeot-SAS LE SAUX-72, avenue Victor Hugo	AL157	298430
	Entrepôts frigorifiques du Poher- ZA de Kervoasdoué	A1049	323811
			323812
		325225	
	Garage Renault-Automobile Centre Bretagne-Route de Rostrenen	AK91	107016
Cléden-Poher	Les couvoirs de Cléden-ZA de Kerhervé	ZL78	Rivoli :A050

Liste des locaux vacants depuis plus de 3 mois-Vacance involontaire-article 1524 du CGI

Communes	Entreprises	Références cadastrales	N°invariant
Carhaix	Monsieur LESCOAT Louis-27 avenue Foch	AD58	105799
	Monsieur BOUDIN Jean-Kergueonez	ZN31	28635
	Monsieur COENT François-Bellevue	ZV4	28733
	Madame LE ROUX Danielle née PAVEC-Botaval	ZI 164	28528
Kergloff	Monsieur LE PANSE Michel-Le Hartz	ZL 124	256051
Poullaouën	Monsieur CORNEC Hyppolyte -32, avenue du Général de Gaulle	AC95	199848
	Monsieur L'HARIDON Jean-1-3 avenue de Toul an allée	AC145	199888
		AC215	199949
	Monsieur LAPORTE Jean-Yves-Pouffonhec	ZY41	200665
	Monsieur COLCANAP Georges-Land Kerdu	XN94	200143
	Transports LE GUELLAFF-Restangoff	YX108	330901
	Madame CENIER Odette-15, avenue Général De Gaulle	AB53	199614
199657			
Monsieur MAGOARIEC Philippe-28, avenue de la Tour d'Auvergne	AB 290	199775	
Saint-Hernin	Madame LE LOUARN-GUILLOU Marie-Thérèse-Centre bourg	AB 177	218430

Liste des administrations et campings soumis à la redevance spéciale et exonérées de plein droit (pour information)

Communes	Administrations	Etablissements soumis à la redevance	
Carhaix	Mairie de Carhaix	Ecole primaire du Boulevard de la République	
		Ecole primaire de Persivien-Rue de Persivien	
	Carhaix	Centre des Impôts	Ecole maternelle Huella-3, rue Louis Pasteur
			Ecole maternelle de Kerven-Rue Jules Verne
			Espace Glenmor-Rue Jean Monnet
			Camping de la vallée de l'Hyères-Vallée de l'Hyères
			Hôtel des Finances de Carhaix-Boulevard Jean Moulin
			Centre de secours de Carhaix-ZA de Kerampuil
			Lycée Paul Sérusier
Collège Beg Avel	Collège public de Carhaix-Rue de Beg Avel		
CHU de Brest	Centre Hospitalier de Carhaix Maison de retraite de persivien : Références cadastrales : B659-N° invariant 333703		
Pôle emploi de Bretagne	Agence de Carhaix-Rue des Carmes-Références cadastrales : AN 1006-N° invariant :336825		
Lycée Diwan	Lycée d'enseignement privé-Kerampuil		
Ecole primaire Diwan	Ecole primaire-Avenue Général De Gaulle		
Clédén-Poher	Mairie de Clédén-Poher	Ecole primaire Per Jakez Hélias-11 Route Pont Gonan	
	Camping du Moulin vert	Camping du Moulin vert-Pratulo Mell Glaz	

Kergloff	Mairie de Kergloff	Ecole primaire-Chemin de Saint Agnès
Le Moustoir	Mairie du Moustoir	Ecole primaire-Le Bourg
Motreff	Mairie de Motreff	Ecole primaire-Le Bourg
Plounévezel	Mairie de Plounévezel	Ecole primaire-Ty Névez
Poullaouën	Mairie de Poullaouën	Ecole primaire Jules Ferry-14, avenue du Général De Gaulle
Saint-Hernin	Mairie de Saint-Hernin	Ecole primaire-3, rue de l'école

UNANIMITE POUR

Recrutement d'un chargé de communication

En date du 12 juillet dernier, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la création d'un poste de chargé de mission en communication.

Ce poste de catégorie A ou B assurera les missions suivantes :

Participation à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité

- Organisation d'actions de communication et de relations publiques
- Conception et/ou réalisation de produits de communication
- Assistance et conseil aux services de la collectivité
- Participation à la gestion administrative et budgétaire

Profil souhaité

- créativité, qualités relationnelles, sens du travail en équipe, très bonnes capacités rédactionnelles
- maîtrise des modes de fonctionnement des réseaux presse et média, ainsi que la communication via le web et les réseaux sociaux

Il est proposé au conseil de créer un poste de chargé de communication, sur le grade d'attaché ou de rédacteur territorial.

L'agent devra justifier d'une formation supérieure en communication ou journalisme ou expérience professionnelle équivalente dans un quotidien régional

Au vu de la technicité du poste, les besoins du service pourront justifier que cet emploi soit éventuellement occupé par un agent recruté par voie contractuelle sur la base de l'article 3 -3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération du cadre d'emplois des attachés et rédacteurs territoriaux sur la base d'un indice brut situé entre 378 et 801 du barème des traitements de la fonction publique territoriale.

Le régime indemnitaire et les avantages sociaux de la collectivité lui seront applicables.

UNANIMITE POUR

Création d'un site internet mutualisé entre Poher communauté et ses communes membres – plan de financement

L'essentiel des communes de Poher Communauté dispose d'un site internet obsolète, voire n'en dispose pas du tout, et se prive ainsi d'un lien essentiel envers une partie de la population. Les sites de Poher Communauté et de Carhaix-Plouguer, quant à eux, ne donnent plus satisfaction dans la mesure où ils ne permettent pas de répondre aux nouvelles attentes de la population (téléservices, paiement en ligne, réseaux sociaux...). A contrario deux communes (Cléden Poher et Saint Hernin) disposent d'un outil qui semble donner satisfaction mais qui manque de visibilité.

Les enjeux pour le territoire du Poher de pouvoir se doter d'outils de communication efficaces sont évidents : attractivité du territoire, développement économique, développement touristique ...

C'est pourquoi, Poher Communauté initie la mise en place d'une véritable politique de communication cohérente à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

Outre des moyens humains nécessaires (le recrutement d'un chargé de communication est en cours), de nouveaux outils opérationnels mutualisés doivent être mis en place en lien avec les NTIC (Internet, réseaux sociaux,...). Ainsi, il semble aujourd'hui nécessaire que l'ensemble des collectivités (communes et communauté) dispose d'un site internet opérationnel.

Le bureau réuni le 12 juillet 2012 a validé le principe de pouvoir disposer d'un site communautaire qui donne accès à des sites tiers (ceux des autres communes) avec une cohérence tant dans les services proposés que dans la charte graphique et l'architecture des sites. Une convention financière entre Poher communauté et ses communes membres sera rédigée.

Chaque commune conservera la responsabilité de la publication des contenus sur son site internet grâce à un accès sécurisé au « back office ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Création du site internet mutualisé	40 000 €	Conseil Régional – Programme « site web des EPCI »	50 % du HT	20 000 €
		Participations des communes	25 % du HT	10 000 €
		Poher communauté	26.08 % du HT	10 433.41 €
Total HT	40 000 €			
TVA (19.6%)	7 840 €	FCTVA	15.482% du TTC	7 406.59 €
Total TTC	47 840 €	Total TTC		47 840 €

Par conséquent, il est proposé au conseil communautaire de:

- approuver la réalisation d'un site internet mutualisé entre Poher communauté et ses communes membres ;
- approuver le plan de financement tel que défini ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention du Conseil régional de Bretagne dans le cadre du programme « site web des EPCI » ;
- constituer un groupe de pilotage, chargé du suivi de l'élaboration des sites mutualisés et composé d'un représentant élu par commune ;
- autoriser Monsieur le Président à signer une convention financière avec les communes membres de Poher communauté.

UNANIMITE POUR

Budget Principal 2012 – Décision Modificative n°3

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2012, Le conseil Communautaire examine les décisions modificatives détaillées ci-après et relatives au budget principal.

➤ **Ajustement des crédits alloués en section d'investissement**

		Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 16 850 €
2031-38-413	Frais d'études	+ 177 791 €	
20422-90-90	Bâtiment et installations	+ 5 000 €	
2181-013-90	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 16 500 €	
2312-53-70	Terrains	+ 2 035 €	
2313-029-90	Constructions	- 4 000 €	
2313-38-413	Constructions	- 177 791 €	
2315-027-90	Installations, matériel et outillage techniques	+ 10 000 €	
276351-90	Prêts aux budgets annexes	+ 20 315 €	

➤ **Ajustement des crédits alloués en section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
----------	----------

020	Dépenses imprévues	- 12 310 €	
023	Virement à la section d'investissement	+16 850 €	
6042-90-90	Achat de prestations de service	+ 14 000 €	
6042-90-90	Achat de prestations de service	- 15 500 €	
61522-90-29	Bâtiments	+ 2 825 €	
6217-64-64	Personnel affecté par la commune membre	+ 8 800 €	
7325-01-00	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales		+ 71 822 €
73925-01-00	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	+ 57 682 €	
74751-311-311	Participation groupement de collectivité		+ 525 €

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- De valider cette décision modificative n°3 portant sur le Budget Principal 2012

UNANIMITE POUR

Budget Kerhervé Est 2012 – Décision Modificative n°2

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2012, le conseil communautaire examine les décisions modificatives détaillées ci-après et relatives au budget Kerhervé Est :

➤ **Ajustement des crédits alloués en section de fonctionnement**

		Dépenses	Recettes
6045-90-00	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	+ 17 600 €	
7133-90-00	Variation des encours de production de biens		+ 10 315 €
7471-90-00	Participation DETR		+ 8 320 €
7472-90-00	Subvention Région		- 1 035 €

➤ **Ajustement des crédits alloués en section d'investissement**

		Dépenses	Recettes
3355-90-00	Travaux	+ 10 315 €	
1341-90-00	Subvention DGE		- 10 000 €
16875-90-00	Avance remboursable		+20 315 €

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- De valider cette décision modificative n°2 portant sur le Budget Kerhervé Est 2012

UNANIMITE POUR

Budget Voirie 2012 – Décision Modificative n°1

Sur proposition de la commission voirie réunie le 18 avril 2012, le bureau communautaire s'est prononcée favorablement concernant l'acquisition d'un tracteur neuf équipé d'une super-épareuse en remplacement du tracteur Deutz acquis en 2003. Il convient par conséquent d'inscrire cette nouvelle dépense au budget 2012 en section d'investissement et d'ajuster, par ailleurs, les crédits alloués en section de fonctionnement :

➤ **Ajustement des crédits alloués en section d'investissement**

		Dépenses	Recettes
10222-822	FCTVA		+ 19 355 €
21571-822	Matériel roulant	+ 125 058.94 €	
024-822	Cession d'immobilisations		+ 42 000 €
2313-822	Constructions	- 63 645 €	

28183-822	Amortissement du matériel de bureau et informatique		+ 58.94 €
-----------	---	--	-----------

➤ **Ajustement des crédits alloués en section de fonctionnement**

		Dépenses	Recettes
60622-822	Carburant	- 2 300 €	
60628-822	Autres fournitures non stockées	- 700 €	
60631-822	Fournitures d'entretien	- 500 €	
60632-822	Fournitures de petits équipements	- 2 500 €	
61551-822	Matériel roulant	- 9 200 €	
61558-822	Autres biens mobiliers	+ 4 200 €	
6218-822	Autre personnel extérieur	+ 12 000 €	
6256-822	Missions	- 500 €	
626-822	Frais postaux et de télécommunications	- 300 €	
64131-822	Rémunérations personnel non titulaire	+ 9 000 €	
6419-822	Remboursement sur rémunération du personnel		+ 6 000 €
6811-822	Dotation aux amortissements des immobilisations	+ 58.94 €	
704-822	Travaux		+ 2 758.94 €
7788-822	<i>Produits exceptionnels divers</i>		+500 €

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- De valider cette décision modificative n°1 portant sur le Budget « Voirie » 2012

UNANIMITE POUR

Budget Ordures Ménagères 2012 – Décision Modificative n°1

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2012, le conseil communautaire examine les décisions modificatives détaillées ci-après et relatives au budget Ordures Ménagères :

➤ **Ajustement des crédits alloués en section d'investissement**

		Dépenses	Recettes
2157-812-99	Matériel et outillage de voirie	+ 78.59 €	
28183-812-99	Amortissement des immobilisations		+ 78.59 €

➤ **Ajustement des crédits alloués en section de fonctionnement**

		Dépenses	Recettes
616-812-99	Primes d'assurances	+900 €	
64131-812-99	Personnel non titulaire	+ 10 200 €	
6184-812-99	Versements à des organismes de formation	+ 1 000 €	
6454-812-99	Cotisations	+ 900 €	
6456-812-99	Versement au FNC du supplément familial	+ 2 400 €	
6458-812-99	Cotisations aux autres organismes sociaux	+ 1 200 €	
6488-812-99	Autres charges de personnel	+ 17 725 €	
6419-812-99	Remboursement sur rémunération du personnel		+ 38 165 €
6811-812-99	Dotation aux amortissements des immobilisations	+ 78.59 €	
70612-812-99	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères		- 3 761.41€

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- De valider cette décision modificative n°1 portant sur le Budget Ordures Ménagères 2012

UNANIMITE POUR

Tarifs Ludothèque

Depuis sa création, la ludothèque offre un service de jeu sur place à la maison de l'enfance. Suite à la forte augmentation de la fréquentation, de nouveaux horaires d'ouverture au public ont été créés depuis le 20 août dernier. Afin de répondre également à la demande des usagers, le prêt de jeux sera proposé aux familles, à partir du 1^{er} octobre 2012.

Afin de pouvoir mettre en place cette nouvelle prestation, Il est proposé au conseil d'approuver de nouveaux tarifs, valable du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012.

• Abonnement famille	15€/ Famille (durée 12 mois, valable de date à date.)
• Abonnement association, école...	30€/ structure (durée 12 mois, valable de date à date.)
• Entrée une séance	1€/ personne
• Animation extérieure (jeux +mise à disposition de l'agent ludothécaire)	30€/ une heure d'animation
Prêt de jeux	
• Location d'une malle anniversaire (8 jeux)	5€ (durée de la location 1 semaine) caution obligatoire de 15€
• Location d'un jeu	1€ le jeu (maximum 3 jeux par famille, durée du prêt 14 jours) réservé aux abonnés
• Carte de 12 jeux	10€ (valable de date à date) réservé aux abonnés

UNANIMITE POUR

Constitution de la commission d'enseignement artistique

Par délibération du 23 juin dernier, le conseil a validé la création d'une commission d'enseignement artistique. Les personnes volontaires ont fait acte de candidature lors de la séance.

Le conseil désigne les membres suivants pour en faire partie :

- Daniel CAILLAREC
- Jean-Claude LE GUELAFF
- Bernadette LARROQUE
- Annie LE GUEN

A L'UNANIMITE le conseil approuve la liste ci-dessus

Restructuration du bloc mairie-salle polyvalente de Plounévezel – attribution d'un fonds de concours

(Annule et remplace la précédente délibération en date du 8 mars 2012)

La commune de Plounévezel va mener une restructuration du bloc mairie – salle polyvalente afin de réadapter le bâti existant aux besoins actuels de la commune, administratifs ou associatifs.

L'objectif est de rendre le bâtiment plus fonctionnel, plus convivial et plus performant en matière énergétique.

Une large consultation a été menée auprès des associations utilisatrices et de la population. Les associations et structure d'animation jeunesse du territoire de Poher communauté auront accès aux lieux dans le cadre de leurs animations intercommunales (école de musique ou CLAJ). D'autres associations partenaires de Poher communauté dans le domaine sportif ou social pourront également bénéficier de l'équipement (ALCP, judo Club, etc).

La commune de Plounévezel prévoit de lancer les appels d'offres en mars 2012 pour un début de travaux en septembre. La durée des travaux est estimée à 12 mois.

L'estimatif provisoire des travaux (hors honoraires et frais divers) est le suivant :

- Réhabilitation du bâtiment : 329 100 € HT
- Extension : 85 000 € HT

- Système de chauffage : 40 000 € HT
 - Nouvel aménagement et abords des bâtiments : 35 000 € HT
 - Panneaux solaires photovoltaïques (option) : 45 000 € HT
- Total = 534 100 € HT

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours à ce projet de 10%, plafonné à 30 490 €

UNANIMITE POUR

Espaces Publics Numériques de Poher Communauté – Règlement Intérieur

Aujourd'hui, il existe trois espaces publics numériques gérés par Poher Communauté : l'utilisation des postes informatiques en accès libre est possible à Carhaix, à Poullaouen et au Moustoir. Cependant les conditions d'utilisation diffèrent selon le site.

Afin d'assurer une information cohérente auprès des utilisateurs des différentes EPN, il est proposé d'adopter un règlement intérieur unique.

Il est proposé au conseil de :

- **d'approuver le projet de règlement intérieur des espaces publics numériques**

UNANIMITE POUR

Rénovation du mur de Kergloff- renonciation à l'application des intérêts moratoires.

Il est proposé au conseil de renoncer à l'application, le cas échéant, d'intérêts moratoires dans le cadre de la facturation de travaux de rénovation lourde du mur d'enceinte du cimetière de Kergloff.

Le retard de paiement de la facture, qui pourrait générer des intérêts moratoires, fait suite à un contentieux avec la Trésorerie sur l'imputation budgétaire de la dépense.

UNANIMITE POUR

Décisions du bureau prises par délégation du conseil – information

Marchés en procédure adaptée

<i>Objet</i>	<i>Date de décision de bureau</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant HT</i>
Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle éco-activités sur le parc d'activités de la Villeneuve à Carhaix (29) - choix du maître d'œuvre	21 juin 2012	A3A architecte (29) Carhaix	115 700,00 €
Signalétique des zones d'activités – Choix du prestataire	21 juin 2012	SIGMA SYSTEM - Quimper (29)	10 879,88 €
Etude de programmation architecturale et muséographique pour un projet de conservation, de valorisation et d'interprétation du patrimoine archéologique de Carhaix	21 juin 2012	Présence SARL 59110 La Madeleine	43 875,00 €
Fourniture de bois nécessaire à l'approvisionnement de la chaufferie de l'Espace Aqualudique du Poher « Plijadour » à Carhaix – choix du candidat retenu	12 juillet 2012	APROBOIS Carhaix	55,00 €/ Tonne